

LES SOLVANTS

« Travailler avec des solvants c'est risqué ; vous les respirez, ils traversent votre peau, ils peuvent vous intoxiquer »

Historique

Il existe quelques milliers de solvants dont une centaine couramment utilisée. Il s'agit surtout de solvants : peintures, diluants, dégraissants, décapants...

Signes d'alerte

- Vous avez des problèmes de peau (sécheresse, démangeaisons, rougeur, éruption...).
- Vous supportez difficilement les odeurs des produits que vous manipulez.
- Vous avez mal à la tête, des nausées quand vous respirez des produits.

Signes cliniques

- Les solvants contenus dans de nombreux produits chimiques peuvent pénétrer dans l'organisme très facilement, en les respirant ou par l'intermédiaire de la peau.
- Ils agressent la peau en la desséchant et provoquent parfois des eczémas.
- A forte dose, ils attaquent le foie, les reins, le cerveau et les nerfs. Certains solvants sont toxiques pour le sang, ils diminuent la fertilité et peuvent devenir dangereux en cas de grossesse.
- Certaines pathologies dues aux solvants sont reconnues comme maladies professionnelles.



EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org

Dossiers sur les produits chimiques.

CONDUITES À TENIR

PAR L'EMPLOYEUR

- ▶ Demandez la fiche de données de sécurité qui accompagne le produit auprès de son fournisseur qui est tenu de la transmettre (Article R4624-4 du Code du Travail) et adressez-en une copie au médecin du travail qui pourra vous aider à l'analyser.
- ▶ Si le produit est dangereux, cherchez à le remplacer par un produit moins dangereux.
- ▶ Dans le cadre de l'évaluation des risques, des dosages de produits doivent être réalisés dans l'air de l'atelier (Article R4412-27 du Code du Travail). De nombreux produits peuvent aussi être dosés dans le sang ou les urines : parlez-en à votre médecin du travail.
- ▶ Mettez en place une aspiration et vérifiez régulièrement son état de fonctionnement (attention certains solvants sont plus lourds que l'air...).
- ▶ Informez votre personnel sur la nature des produits chimiques manipulés dans l'entreprise.

TOUS CONCERNÉS

- ▶ Informez-vous sur le produit manipulé et notamment lisez l'étiquette sur le récipient.
- ▶ Protégez-vous : portez des gants (imperméables au produit), un masque et des lunettes de sécurité pour certaines opérations. Il existe du matériel adapté à chaque produit.
- ▶ Utilisez l'aspiration en place.
- ▶ N'utilisez pas l'essence comme produit de nettoyage et en particulier pour dégraisser des pièces métalliques.
- ▶ Ne vous lavez pas les mains avec de l'essence ou du white spirit ; il existe des savons spéciaux à utiliser après travaux salissants.
- ▶ Si vous envisagez une grossesse ou êtes enceinte : contactez votre médecin du travail.
- ▶ Signalez à votre médecin du travail tous les symptômes tels que maux de tête, nausées, vertiges, troubles de la mémoire.
- ▶ Exposé à certains solvants, vous bénéficiez d'une surveillance médicale renforcée avec une visite médicale annuelle et d'éventuels examens complémentaires.

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises